

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1 JUILLET 2024

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 17

Représentés : 17

Excusés : 1

Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRÉSENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Grégory WARY

Les procès-verbaux des séances du lundi 6 mai et du lundi 3 juin sont adoptés.

1. Occupation du domaine public

DCM 2024-41

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait réexaminer la délibération n° DCM2024-27 du 6 mai dernier, suite au rendez-vous effectué et d'éléments nouveaux reçus.

Monsieur le Maire cite les éléments nouveaux, la propriétaire de la maison a déjà acheté son bardage, elle a fait le nécessaire pour que l'artisan le reprenne, mais le fournisseur de ce dernier ne peut pas le reprendre.

S GESTRAUD informe que la personne aurait pu faire poser son bardage sans rien ne demander à personne, mais elle en a fait la demande en mairie.

V AUDARD demande si cette personne peut revendre son bardage.

R DRANO demande comment nous délimitons le centre bourg et les extérieurs. Monsieur le Maire lui répond que nous ferons une proposition dans ce sens à la rentrée.

G WARY dit que pour un seul centimètre, S GESTRAUD lui répond que non, l'épaisseur ferait 4 cm.

S PETIT dit que s'il y a un aspect financier pour la dame, il ne faut pas lui refuser.

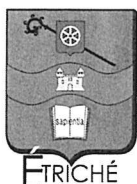
E CAMUS a une question concernant le domaine public, comment peut-on accepter de mettre un poteau au milieu d'un trottoir et qui cache la visibilité. Monsieur le Maire lui répond que s'il y a un poteau au mauvais endroit c'est une erreur de la commune.

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019



Après ce débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revenir sur la délibération DCM2024-27 du 06 mai dernier et d'accepter la pose de ce bardage.

DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 16

CONTRE : 1

2. Attribution des foins des parcelles du Clos de la Roulière non vendues

DCM 2024-42

Jean-Louis GRIMAULT quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les parcelles non vendues au Clos de la Roulière sont à faucher.

Pour entretenir ces terrains, il propose d'attribuer les foins de ces parcelles, et ceux de La Noue à M. Jean-Louis GRIMAULT, au tarif de 20 € (identique à l'année passée).

DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 16

Jean-Louis GRIMAULT rejoint la salle.

3. Gratification d'un stagiaire

DCM 2024-43

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a accueilli un jeune stagiaire au service technique durant les 15 derniers jours et que nous en étions très contents, son travail est soigné.

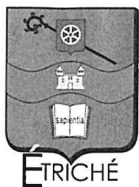
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui donner une gratification de 50 €.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

D STROESSER demande si c'est un stage de seconde, la réponse est non, il est en CAP.

H SAULGRAIN confirme qu'il mérite cette gratification.



4. Finances : admission en non-valeur

DCM 2024-44

Monsieur le Maire rappelle que les services du Trésor Public sont chargés du recouvrement des créances pour le compte de la commune.

Pour une de ces créances, le recouvrement s'est révélé infructueux et/ou le montant de celle-ci est inférieur au seuil minimum de poursuite.

En date du 22 mai 2024, il ressort une créance irrécouvrable de l'exercice 2023 :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------------|--------------------|----------------|
| 6541 | 0,90 € | |
| 6542 | 0,00 € | |
| Total | 0,90 € | |

Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur de cette créance.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

5. Reprise de compétence « aires touristiques »

DCM 2024-45

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence « aires touristiques » a été redonné aux communes en 2018 par la CCALS, une délibération aurait dû être prise dans ce sens, mais ce n'est pas le cas.

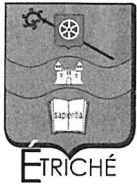
Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement le Moulin d'Yvray était une aire touristique, d'où la mise en place des tables. Pour la communauté de communes, il y avait un intérêt communautaire. Mais plus maintenant, le Moulin d'Yvray n'entre plus dans les aires touristiques de la CCALS.

D GAUDIN dit qu'au début du mandat les camping-cars étaient interdits au stationnement, H SAULGRAIN lui répond que non, tous les véhicules sont interdits au stationnement d'une durée de plus de 48 heures.

Les riverains étaient agacés des gens et des va-et-vient, si nous n'acceptons pas de reprendre la compétence, il y aura plus de monde à venir.

D GAUDIN demande quel est l'intérêt que ce soit touristique. La CCALS fera l'entretien du mobilier, il y aura des barbecues, un terrain de pétanque et des WC.

E BREHERET demande qui fait l'entretien au Moulin d'Yvray depuis 5/10 ans, la réponse est la commune.



Y LAPERYONIE informe que si nous souhaitons mettre des équipements, cela coûterait moins cher de le faire par la commune que par la CCALS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette reprise de compétence.

DELIBERE :

Résultat du vote :

POUR : 14

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

6. Demande de subvention au SIEMML : étude de structure

DCM 2024-46

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite faire faire une étude de structure pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire. Le SIEMML prend en charge 40 % de cette étude (si attente une bonne année, que le SIEMML passe leur marché d'étude la prise en charge serait 60 %).

Nous avons reçu un devis de l'entreprise STBAT pour la somme de 3 408.00 € TTC.

Montant de l'étude : 3408.00 €

Montant pris en charge par le SIEMML : 1 363.20 €

Montant reste à charge de la collectivité : 2 044.80 €

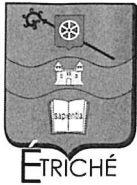
Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette demande de subvention auprès du SIEMML.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. Informations diverses

- Assemblée Nationale : prévoir une journée en semaine un mardi si possible : le 03/12
- Y LAPEYRONIE : commission sécurité routière : le 10/07 à 20h
- D GAUDIN : la kermesse de l'école privée s'est bien passée, nous avons fini dans la salle des sports. Guillaume LEBRUN quitte l'école à la fin de l'année, une nouvelle directrice sera présente à la rentrée.
- D LAGLEYZE : la kermesse de l'école publique idem, Sophie BLONDET part à la retraite, il y aura un nouveau directeur à la rentrée.
- ML CHANET : l'infolettre est sortie.
- Monsieur le Maire : lorsqu'il y a un professionnel qui s'installe sur la commune, veuillez faire remonter l'information.



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 049-214901324-20240701-PV01072024-DE



- Y LAPEYRONIE : les terrains restants à vendre à la Zone du Perray sont en cours de vente. Dans l'atelier relais, il y a un maître d'œuvre en bâtiment qui s'y installe.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 2 septembre 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Secrétaire de Séance
Grégory WARY

Etriché, le 04 juillet 2024

Le Maire
David LAGLEYZE



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 049-214901324-20240701-PV01072024-DE

